

[Text]

The Chairman: You have made my case that that amendment is almost outside the bill. You are talking about steering regional economic development here. I think it is loaded, frankly. I fully support the change you made in (a), but I see considerable danger in changing it in this paragraph.

Mr. MacWilliam: In rebutting your argument, it does say to stimulate. It doesn't give a directive that has to occur. It does give a philosophical objective of trying to ensure that every opportunity is taken to decentralize that kind of research and development, so that areas that traditionally haven't been able to benefit from a more decentralized R and D planning. . . In fact, that is an initiative that is discussed in this particular bill.

• 1805

Mr. Fontana: I was just going to add, really, if you look at it, these are the telecommunications policies of the country and of the government. In paragraph 7(a), where we facilitated the amendment to "throughout" Canada, it says: "to facilitate the orderly development throughout Canada". Paragraph 7(g) says: "to stimulate research and development in Canada", so throughout Canada. Don't forget, these are policy objectives. I'm not sure they accrue to the individual—

Mr. MacWilliam: They're not directives.

Mr. Fontana: —companies and carriers to do that. We're talking about what the government's policies and objectives are. So if you did it in paragraph 7(a), which I have no objection to—in fact, it sounds good—then you'd do it in paragraph 7(g) also.

The Chairman: Is there any other discussion? Mr. Racine, you had your hand up first.

Mr. Racine: Yes. We would not want to give the impression that we want to push a system where there must be exactly the same degree of research and development done in every region of the country.

But more important, we don't want to manage that research and development effort, which is really at the core of the development of telecommunications services. We don't want to manage it in lieu of the telephone companies that are doing most of the R and D in Canada, the major telephone companies.

They are regrouped in an alliance, a confederation called Stentor Canada, most of them. This is where, in that group and affiliates, the great part of the research is done. We feel they can manage R and D within that alliance, rather than having us trying to indicate it must be exactly the same all across the country. We feel that they can manage it much better than we can and it's not necessary to have that kind of directive attitude. But I know the representative of Stentor is there, so maybe—

[Translation]

Le président: Vous venez d'étayer l'argument que je défends, selon lequel cet amendement ne se rapporte pas vraiment à ce projet de loi. Vous parlez de favoriser le développement économique régional. En toute honnêteté, cela me semble dangereux. J'étais d'accord avec vous pour que l'on modifie le paragraphe a), mais il me semble très dangereux de changer ce paragraphe-ci.

M. MacWilliam: Je peux réfuter votre argument en disant que le paragraphe parle bien de stimuler la recherche et le développement. Ce n'est pas une directive péremptoire. C'est plutôt un objectif général; il s'agit d'essayer de faire en sorte que l'on saisisse toutes les occasions de décentraliser la recherche et le développement dans ce domaine, afin que les régions qui, dans le passé, n'ont pas bénéficié des retombées de la R&D parce que c'était trop centralisé. . . En fait, c'est une mesure dont il est question dans ce projet de loi.

M. Fontana: Je voulais seulement ajouter qu'il s'agit là de la politique des télécommunications du pays et du gouvernement. À l'alinéa 7a), nous avons ajouté le mot «partout», ce qui donne: «favoriser le développement ordonné des télécommunications partout au Canada». L'alinéa 7g) dit: «stimuler la recherche et le développement au Canada», donc partout au Canada. N'oublions pas que ce sont là des objectifs de la politique des télécommunications. Je ne suis pas certain que cela s'applique individuellement. . .

M. MacWilliam: Ce ne sont pas des directives.

M. Fontana: . . .aux compagnies et aux entreprises de télécommunications. Il s'agit simplement d'un énoncé de la politique et des objectifs du gouvernement. Par conséquent, si vous voulez ajouter ce mot à l'alinéa 7a), ce à quoi je n'ai aucune objection, en fait cela me semble une bonne idée, il faudrait alors l'ajouter également à l'alinéa 7g).

Le président: Y a-t-il d'autres observations? Monsieur Racine, vous avez levé la main en premier.

M. Racine: Oui. Nous ne voulons pas donner l'impression que nous souhaitons instaurer un système en vertu duquel la recherche et le développement seraient répartis également dans toutes les régions du pays.

Mais surtout, nous ne voulons pas administrer cet effort de recherche et de développement, qui est absolument essentiel à l'essor des services de télécommunication. Nous ne voulons pas administrer cela à la place des compagnies de téléphone qui effectuent la plus grande partie de la R&D au Canada, je veux parler des grandes compagnies de téléphone.

Elles sont d'ailleurs groupées, pour la plupart, dans une alliance, une confédération qui s'appelle Stentor Canada. C'est ce groupe et ses affiliés qui se chargent de la plus grande partie de la recherche. Nous estimons que les compagnies membres de cette alliance sont capables de s'occuper elles-mêmes de la R&D et qu'il n'est pas nécessaire que nous leur disions que tout doit se faire exactement de la même manière dans tous les recoins du pays. À notre avis, elles peuvent s'en occuper beaucoup mieux que nous et il n'est pas du tout nécessaire d'adopter ce genre d'attitude autoritaire. Mais je sais que le représentant de Stentor est ici et peut-être qu'il voudrait. . .